



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Pollution par des algues d'un site naturel

Question orale n° 278

Texte de la question

M. Stéphane Lenormand alerte M. le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires sur les inquiétudes des habitants de Saint-Pierre-et-Miquelon concernant la dégradation de la biodiversité du site du Grand Barchois à Miquelon-Langlade. En effet, les habitants sont particulièrement attachés et fiers de ce lieu. La lagune du Grand Barchois est un site naturel exceptionnel sur l'archipel, tant par sa géomorphologie, que par la biodiversité qu'elle abrite. La lagune est un site notable de reproduction des phoques, sous l'œil de nombreuses espèces d'oiseaux et de quelques chevaux en liberté qui fréquentent les lieux et offrent aux visiteurs un spectacle unique. Ce site est également un lieu où sont pratiquées de nombreuses activités par la population : pêche à pied, chasse, randonnée. C'est pourquoi la pollution par des algues, constatée et subie depuis de nombreuses années par tous, suscite des inquiétudes légitimes. Aussi, la population s'indigne de voir que des nombreux courriers et alertes, comme ceux des collectivités territoriales, de la fédération de chasse et des associations de défense de la biodiversité, adressés aux services de l'État, sont restés sans réponse. Aucune action n'a été mise en place par ces autorités afin de stopper le développement constant de cette pollution et anticiper les préjudices. L'odeur nauséabonde qui se dégage de cette pollution ne permet pas aux habitants de l'archipel de profiter de ce site sans devoir porter un masque et à la biodiversité de se développer de manière harmonieuse. Alors que la France met régulièrement la qualité de la biodiversité ultramarine en avant sur la scène nationale et internationale, il est par conséquent incompréhensible, y compris au niveau national, que la seule réponse à la situation actuelle soit de « laisser faire la nature ». Cela est ressenti comme un aveu d'impuissance, alors qu'il existe des solutions techniques. C'est pourquoi tous les acteurs concernés souhaitent connaître, à la lumière des résultats des études confiées ces dernières années à l'IFREMER et au BRGM, les préconisations des celles-ci et les mesures envisagées par l'État pour enrayer la disparition annoncée d'un joyau de l'archipel et plus généralement de la biodiversité en outre-mer. Le Président de la République a décidé de faire de la lutte pour la préservation de l'environnement « le cheval de bataille » de son second mandat, les concitoyens attendent des actions concrètes. Il souhaite connaître les perspectives à ce sujet.

Texte de la réponse

POLLUTION D'UN SITE NATUREL PAR LES ALGUES

Mme la présidente. La parole est à M. Stéphane Lenormand, pour exposer sa question, n° 278, relative à la pollution de la lagune du Grand Barchois par les algues.

M. Stéphane Lenormand. Je souhaite interroger le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires sur les inquiétudes des habitants de Saint-Pierre-et-Miquelon concernant la dégradation de la biodiversité du site du Grand Barchois, dans la commune de Miquelon-Langlade.

La lagune du Grand Barchois est un site naturel exceptionnel tant par sa géomorphologie que par la biodiversité qu'elle abrite. Elle est un site remarquable de reproduction des phoques, fréquenté par de

nombreuses espèces d'oiseaux et des chevaux en liberté – un spectacle unique pour les visiteurs. La population y pratique aussi de nombreuses activités.

La pollution par des algues, constatée et subie depuis de nombreuses années, suscite donc des inquiétudes légitimes, d'autant que le phénomène prend de l'ampleur. Par ailleurs, la population s'indigne de ce que les nombreux courriers et alertes, comme ceux des collectivités territoriales, de la fédération de chasse et des associations de défense de la biodiversité, adressés aux services de l'État, sont tous, ou presque, restés sans réponse. Pour ma part, j'ai adressé une question écrite le 9 août 2022 et un courrier le 8 février 2023, auxquels il n'a pas été répondu. Les autorités n'ont pas engagé d'action pour arrêter le développement constant de cette pollution et anticiper les préjudices.

Alors que la France met régulièrement la qualité de la biodiversité ultramarine en avant, il est incompréhensible que la seule réponse à la situation actuelle soit de laisser faire la nature. Cela est ressenti sur place comme un aveu d'abandon, alors qu'il existe des solutions techniques. C'est pourquoi tous les acteurs concernés souhaitent connaître les préconisations des études menées ces dernières années par l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer) et par le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), ainsi que les mesures envisagées par l'État pour enrayer la disparition annoncée d'un joyau de l'archipel et plus généralement de la biodiversité en outre-mer.

Le Président de la République a décidé de faire de la lutte pour la préservation de l'environnement le cheval de bataille de son second mandat. Sans trop y croire, nos concitoyens de l'archipel attendent des actions concrètes plutôt que de grands discours.

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre délégué chargé des transports.

M. Clément Beaune, ministre délégué chargé des transports. Vous avez interrogé le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires sur les transformations du site du Grand Barachois.

Je tiens à vous assurer de l'engagement de l'État pour la conservation des écosystèmes et des espèces des lagunes de mer, qui sont prioritaires au regard de leur rôle écologique essentiel. Les services de l'État sont mobilisés depuis plusieurs années pour le site du Grand Barachois. Depuis 2020, la direction des territoires, de l'alimentation et de la mer (DTAM) a mis en place un protocole de suivi de l'herbier de zostères, pilier de l'écosystème, afin de mieux connaître le fonctionnement de l'herbier, d'identifier d'éventuels changements ou perturbations qu'il pourrait connaître, et de fournir des informations précises sur les conséquences de la prolifération d'algues filamenteuses. En outre, le préfet a saisi récemment le conseil scientifique territorial du patrimoine naturel de Saint-Pierre-et-Miquelon. Une étude est par ailleurs en cours pour envisager une éventuelle valorisation des algues.

En tout état de cause, l'administration territoriale de la santé, dans le cadre du suivi des eaux de baignade, n'a constaté ni contamination bactérienne ni dérive nitrates-nitrites-orthophosphates. Les recherches réalisées à la demande du préfet n'ont pas révélé de dégagements d'hydrogène sulfuré dans les émanations des algues en décomposition. Une rencontre consacrée au partage des connaissances entre les organismes, les instances scientifiques et les usagers a été reportée de quelques semaines au printemps 2023 en raison des difficultés climatiques récentes.

Comme d'autres secteurs de l'archipel, le Grand Barachois est touché directement par les effets du changement climatique. Cette situation appelle une action conjointe et renforcée de l'ensemble des acteurs pour suivre l'évolution et assurer la préservation de ce milieu exceptionnel, essentiel du point de vue écologique. Croyez-le, le Gouvernement y est engagé et Christophe Béchu et Bérangère Couillard, dans les semaines qui viennent, en assureront le suivi auprès de vous, monsieur le député, après les prochaines réunions et la réalisation des études lancées localement par les services de l'État.

Mme la présidente. La parole est à M. Stéphane Lenormand.

M. Stéphane Lenormand. Je vous remercie pour ces informations, monsieur le ministre délégué. Cette question me préoccupe ; je serai le moustique qui ne manquera pas de vous faire une piqûre de rappel pour que ce dossier avance !

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Lenormand](#)

Circonscription : Saint-Pierre-et-Miquelon (1^{re} circonscription) - Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 278

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Transition écologique et cohésion des territoires

Ministère attributaire : Transition écologique et cohésion des territoires

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 avril 2023](#)

Réponse publiée le : 12 avril 2023, page 3706

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [4 avril 2023](#)